



Préjudice moral, comment l'estimer?

Par **sash**, le **03/10/2008** à **08:45**

bonjour à tous,

Je suis en procès avec une société informatique au sujet d'un ordinateur portable qui n'est jamais revenu du SAV.

J'ai demandé le remboursement intégral de l'ordinateur ainsi que le remboursement du préjudice moral subit dans cette affaire à ma protection juridique.

Seul hic: l'assurance me demande d'estimer ce préjudice ... comment donner une valeur à ce genre de chose ?

Le portable a été absent pendant 1 an et demi (acheté il y a 2 ans). C'était mon outil de travail, ce qui m'a forcé à rester au boulot jusqu'à 20h assez souvent pour pouvoir finir mes divers documents ou pour avoir accès à internet, toujours pour mon boulot.

De plus, j'ai passé beaucoup de temps au téléphone avec la société qui a créé le portable (au moins 50 appels..) et on a échangé une 30^e de mails. Tout cela pour en arriver là...

Je n'ai pas racheté d'ordinateur fixe ou portable parce que j'estimais que ce n'était pas une solution, et aussi pour le prix.

Avez-vous une idée pour calculer ce préjudice ?

Merci d'avance pour vos réponses.